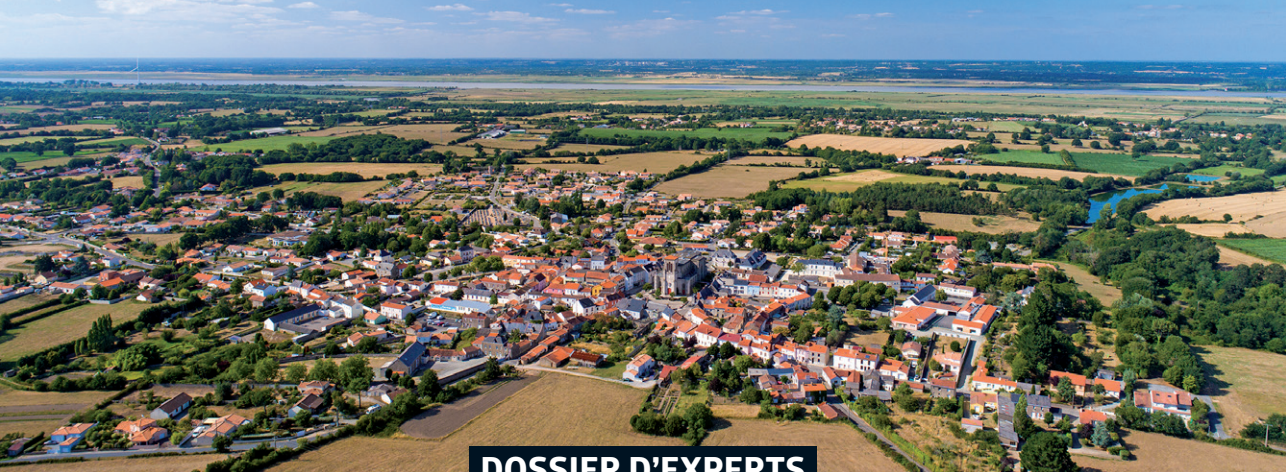




DOSSIER D'EXPERTS

GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

Réussir sa commune nouvelle

De la décision au pilotage dans la durée

Sébastien Duval

Directeur général des services
consultant-formateur et auteur spécialisé en management public territorial

Réussir sa commune nouvelle

De la décision au pilotage dans la durée

Créer une commune nouvelle ne consiste pas seulement à fusionner plusieurs communes. C'est conduire une transformation territoriale qui redéfinit la gouvernance, l'organisation des services, les équilibres financiers, les ressources humaines et, plus largement, le projet collectif d'un territoire.

Comment préparer la décision ? Comment associer les élus, les agents et les habitants ? Comment harmoniser les organisations sans perdre les identités locales ? Comment faire de la fusion un levier de développement plutôt qu'une simple réorganisation administrative ?

Destiné aux élus et aux cadres territoriaux, cet ouvrage accompagne chaque étape du projet, de la réflexion préalable au pilotage dans la durée. Il propose une méthode complète, illustrée de nombreux retours d'expérience, d'outils opérationnels, de check-lists et de recommandations directement mobilisables.

Fondé sur une double expertise académique et de terrain, nourri des travaux parlementaires les plus récents et de l'analyse de nombreuses communes nouvelles, il offre une approche globale associant droit, gouvernance, management, finances, ressources humaines et stratégie territoriale.

Bien plus qu'un guide sur la fusion de communes, cet ouvrage donne les clés pour construire une commune nouvelle pérenne, efficace et porteuse d'un véritable projet de territoire.



Sébastien Duval est directeur général des services, consultant et formateur spécialisé en management public, ressources humaines et finances locales. Diplômé de Sciences Po Grenoble et issu d'un parcours associant administration publique et pratiques sportives, il accompagne depuis plus de vingt-cinq ans les collectivités territoriales dans leurs transformations. Auteur de nombreux ouvrages et articles spécialisés, il intervient régulièrement auprès des élus et cadres territoriaux.

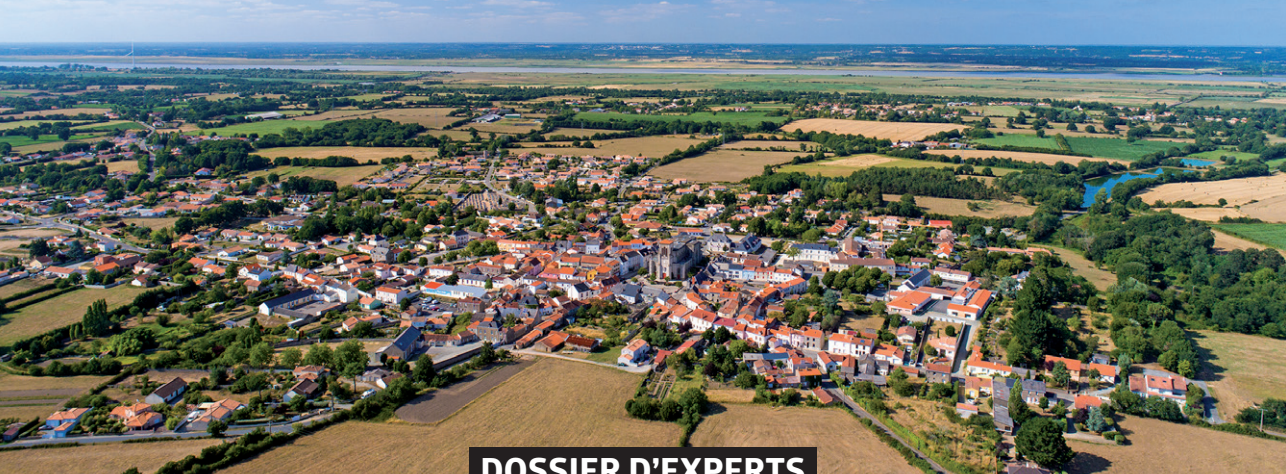
boutique.territorial.fr

ISSN: 1623-8869

territorial éditions



9 782818 624449



DOSSIER D'EXPERTS

1^{re} édition

GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

Réussir sa commune nouvelle

De la décision au pilotage dans la durée

Sébastien Duval

Directeur général des services
consultant-formateur et auteur spécialisé en management public territorial

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 71 36 - Référence TDE 954A

Retrouvez tous nos ouvrages sur boutique.territorial.fr

**Vous souhaitez
nous contacter
à propos de votre ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail à :**
service-client-editions@territorial.fr
en précisant l'objet de votre demande.
Pour connaître l'ensemble de nos publications,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
boutique.territorial.fr

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations
de reproduction et indiquons systématiquement
les sources des schémas, images, tableaux, etc.

Pour toute demande de modification, mise à jour
ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage,
merci de contacter les éditions Territorial.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement
de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données
est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.



Il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement
la présente publication sans
autorisation du Centre Français
d'exploitation du droit de Copie.
CFC
20, rue des Grands-Augustins
75006 Paris.
Tél. : 01 44 07 47 70



© Groupe Moniteur (Territorial Éditions), Gentilly

ISBN : 978-2-8186-2444-9

ISBN version numérique : 978-2-8186-2445-6

Imprimé par Neoprint, à Bourgoin-Jallieu (38) - Août 2026

Dépôt légal à parution

Sommaire

Introduction	p.9
--------------------	-----

Partie 1

Décider et préparer la fusion

Chapitre I

Comprendre les enjeux et évaluer

la pertinence d'une commune nouvelle	p.13
--	------

A - Un outil de recomposition territoriale aux promesses encadrées	p.13
--	------

B - Une décision stratégique qui dépasse le cadre juridique	p.14
---	------

Chapitre II

Maîtriser le cadre juridique

et les étapes d'un projet de fusion	p.17
---	------

A - Comprendre le cadre juridique pour sécuriser le projet de fusion	p.17
--	------

1. Analyse des articles pertinents du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	p.17
---	------

2. Examen des lois structurantes du dispositif	p.19
--	------

B - Les étapes clés de la conduite du projet de fusion	p.22
--	------

1. Diagnostic initial	p.22
-----------------------------	------

2. La concertation	p.26
--------------------------	------

3. Formalisation du projet de fusion	p.31
--	------

4. Sécurisation juridique et mise en œuvre	p.35
--	------

Chapitre III

Communiquer et construire

l'identité de la commune nouvelle	p.41
---	------

A - Stratégie de communication auprès des habitants	p.41
---	------

1. Informer sur le processus de fusion	p.41
--	------

2. Assurer la transparence et la pédagogie	p.45
--	------

3. Impliquer les acteurs locaux	p.46
---------------------------------------	------

B - Construction de la nouvelle identité communale	p.48
--	------

1. Définir l'identité visuelle	p.48
--------------------------------------	------

2. Valoriser le patrimoine et la culture locale	p.50
---	------

C - Pérenniser la communication après la fusion	p.51
---	------

1. Mise en place de canaux de communication réguliers	p.51
---	------

2. Évaluer et adapter la stratégie de communication	p.52
---	------

Partie 2

Mettre en œuvre la commune nouvelle

Chapitre I

Mettre en place la gouvernance et l'organisation interne	p. 57
A - Composition du conseil municipal	p. 57
1. Détermination de la représentation des anciennes communes	p. 57
2. Rôle des maires délégués	p. 59
B - Organisation territoriale : communes déléguées et services	p. 62
1. Maintien ou évolution des communes déléguées	p. 63
2. Organisation des services au sein des communes déléguées	p. 64
C - Relations avec l'intercommunalité	p. 66
1. Redéfinition des compétences transférées	p. 67
2. Participation aux instances intercommunales	p. 69

Chapitre II

Organiser les services et garantir un service public de qualité	p. 73
A - Construire une organisation des services efficace et lisible	p. 73
1. Structurer et mutualiser les services issus des communes	p. 73
2. Harmoniser les procédures	p. 77
B - Maintenir la proximité et l'accessibilité des services	p. 80
1. Organiser une présence territoriale de proximité	p. 80
2. Développer des services numériques accessibles	p. 82
C - Assurer la continuité et la qualité des services essentiels	p. 84
1. Disposer d'une vision claire de l'état des infrastructures	p. 84
2. Planifier les investissements nécessaires	p. 87

Chapitre III

Piloter les ressources humaines et conduire le changement	p. 91
A - Harmoniser les situations des agents	p. 91
1. Aligner progressivement les régimes indemnitaires	p. 91
2. Harmoniser les avantages sociaux	p. 94
B - Réorganiser les postes et accompagner les mobilités	p. 96
1. Identifier les doublons et les complémentarités	p. 97
2. Accompagner les évolutions professionnelles	p. 98
C - Construire un organigramme adapté à la commune nouvelle	p. 100
1. Définir les besoins de la commune nouvelle	p. 100
2. Concevoir une structure organisationnelle lisible	p. 102

Chapitre IV

Structurer les finances et le cadre budgétaire p.105

A - Analyser et anticiper les impacts financiers de la fusion p.105

1. Maîtriser les effets des dotations de l'État p.105

2. Évaluer les économies d'échelle potentielles p.108

B - Élaborer un budget unique pour la commune nouvelle p.110

1. Consolider les budgets des anciennes communes p.110

2. Mettre en place une stratégie budgétaire commune p.113

C - Redéfinir les équilibres financiers avec l'intercommunalité p.115

1. Redéfinir les contributions financières p.115

2. Optimiser les ressources partagées p.117

Chapitre V

Structurer l'infrastructure numérique de la commune nouvelle p.121

A - Intégrer et sécuriser les systèmes d'information p.121

1. Harmoniser les outils numériques p.121

Partie 3

Déployer les politiques publiques à l'échelle de la commune nouvelle

Chapitre I

Construire une stratégie d'aménagement durable p.129

A - Construire une planification territoriale intégrée p.129

1. Élaborer un PLUi cohérent avec le projet de commune nouvelle p.129

2. Maîtriser l'urbanisation et régénérer les espaces existants p.132

B - Structurer une stratégie locale de transition écologique p.134

1. Élaborer un plan climat territorial p.134

2. Mobiliser les acteurs locaux p.136

C - Développer les infrastructures numériques du territoire p.138

1. Améliorer la connectivité p.138

2. Promouvoir l'inclusion numérique p.141

Chapitre II

Organiser les mobilités à l'échelle de la commune nouvelle p.145

A - Diagnostiquer les besoins en mobilité du territoire p.145

1. Analyser les flux de déplacements p.145

2. Évaluer l'offre de transport existante p.148

B - Mettre en œuvre des solutions de mobilité durable p.150

1. Renforcer les transports en commun p.150

2. Développer les mobilités actives p.152

3. Encourager les mobilités partagées p.154

C - Accompagner les habitants dans l'évolution des pratiques p.156

1. Développer les programmes éducatifs et les ateliers p.156

2. Informer et valoriser les solutions de mobilité p.158

Chapitre III

Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

	p.161
A - Structurer et soutenir l'économie locale	p.161
1. Accompagner les entreprises locales	p.161
2. Valoriser les circuits courts	p.164
B - Développer un tourisme durable	p.167
1. Valoriser le patrimoine et les ressources locales	p.167
2. Réguler l'hébergement touristique	p.169

Chapitre IV

Gérer le patrimoine bâti et les infrastructures

	p.173
A - Inventaire et optimisation du patrimoine communal	p.173
1. Réalisation d'un audit patrimonial	p.173
2. Stratégie de valorisation du patrimoine	p.177
B - Préservation du patrimoine historique et culturel	p.179
1. Identification des éléments patrimoniaux	p.179
2. Mise en œuvre de programmes de conservation	p.181

Partie 4

Piloter et faire évoluer la commune nouvelle dans la durée

Chapitre I

Évaluer et adapter l'action de la commune nouvelle

	p.187
A - Mise en place d'indicateurs de performance	p.187
1. Définition des critères d'évaluation	p.187
2. Collecte et analyse des données	p.190
B - Bilans réguliers et ajustements	p.192
1. Organisation de réunions d'évaluation	p.192
2. Ajustement des stratégies	p.194
C - Synthèse du chapitre	p.196

Chapitre II

Développer les compétences et accompagner les équipes

	p.197
A - Formation continue des élus et des agents	p.197
1. Identification des besoins en formation	p.197
2. Mise en œuvre des programmes de formation	p.200
B - Veille législative et réglementaire	p.202
1. Suivi des évolutions légales	p.203
2. Adaptation des pratiques administratives	p.205

Chapitre III

Partager les expériences et renforcer

la coopération intercommunale p.209

A - Participation aux réseaux de communes nouvelles p.209

1. Adhésion à des associations dédiées p.209

2. Organisation de rencontres thématiques p.212

B - Renforcement de la coopération intercommunale p.214

1. Développement de projets communs p.214

2. Optimisation des ressources partagées p.217

Conclusion p.221

Bibliographie p.225

Introduction

La création d'une commune nouvelle ne relève plus, aujourd'hui, d'une démarche marginale. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large de recomposition territoriale, marqué par l'évolution des dynamiques démographiques, la contrainte financière et la complexification croissante de l'action publique locale.

Dans ce contexte, la fusion de communes apparaît comme un levier permettant de renforcer la capacité d'action des collectivités, de sécuriser leurs fonctions essentielles et d'adapter l'échelon communal aux réalités contemporaines. Elle ne constitue toutefois ni une solution uniforme ni une réponse automatique aux difficultés rencontrées par les territoires. Chaque projet de commune nouvelle s'inscrit dans une histoire, un contexte et des équilibres propres.

Cet ouvrage est né de l'expérience de l'auteur dans l'accompagnement et l'observation de communes nouvelles, en particulier au sein de collectivités de taille significative. Il s'appuie sur des situations concrètes, des pratiques de terrain et des retours d'expérience, afin de proposer une lecture à la fois opérationnelle et accessible des enjeux liés à la fusion.

L'objectif n'est pas de proposer un modèle unique ou une méthode standardisée, mais d'apporter aux élus et aux cadres territoriaux des repères pour comprendre, décider et piloter un projet de commune nouvelle. L'ouvrage vise ainsi à éclairer les choix, à identifier les points de vigilance et à mettre en évidence les leviers d'action mobilisables à chaque étape.

Dans cette perspective, il est structuré en quatre parties correspondant aux grandes phases du cycle de vie d'une commune nouvelle :

- une première partie consacrée à la décision et à la préparation de la fusion, qui permet d'en apprécier la pertinence, d'en maîtriser le cadre juridique et d'en poser les bases politiques et communicationnelles ;
- une deuxième partie dédiée à la mise en œuvre, qui aborde les questions de gouvernance, d'organisation des services, de ressources humaines, de finances et de structuration des outils, notamment numériques ;
- une troisième partie centrée sur le déploiement des politiques publiques, à travers les enjeux d'aménagement, de mobilités, d'attractivité et de gestion du patrimoine ;
- une quatrième partie consacrée au pilotage dans la durée, qui traite de l'évaluation, du développement des compétences et des dynamiques de coopération.

Cette organisation vise à accompagner le lecteur dans une progression logique, depuis l'émergence du projet jusqu'à sa consolidation dans le temps. Elle permet de situer les enjeux à chaque étape et de mobiliser les outils adaptés aux différentes phases du processus.

Au-delà des aspects institutionnels, la commune nouvelle apparaît ainsi comme un projet de transformation, qui engage à la fois l'organisation interne de la collectivité et son projet de territoire. Sa réussite repose sur la capacité à articuler vision politique, efficacité opérationnelle et adaptation aux réalités locales.

Partie 1

Décider et préparer la fusion

La décision de créer une commune nouvelle constitue toujours un moment fort de la vie locale. Elle engage l'avenir de plusieurs collectivités et redessine les équilibres institutionnels, politiques et humains d'un territoire. Pour un maire, un président d'intercommunalité ou un directeur général des services (DGS), elle représente à la fois une opportunité et une source d'inquiétude : opportunité de renforcer l'action publique et de donner un nouvel élan, inquiétude de fragiliser des identités locales ou de provoquer des résistances sociales.

Cette première phase suppose d'évaluer la pertinence du projet au regard des réalités locales, d'en maîtriser le cadre juridique et d'en anticiper les conséquences politiques, organisationnelles et humaines. Elle implique également de construire un récit partagé, capable de fédérer les élus, les agents et les habitants autour d'une transformation souvent sensible.

La réussite d'une fusion repose largement sur la qualité de cette phase préparatoire. Une analyse insuffisante des enjeux, une sous-estimation des impacts ou une communication mal maîtrisée peuvent fragiliser durablement le projet.

Les chapitres qui suivent apportent les clés pour éclairer la décision, sécuriser le processus et poser les bases d'une commune nouvelle cohérente et légitime.

Chapitre I

Comprendre les enjeux et évaluer la pertinence d'une commune nouvelle

La création d'une commune nouvelle s'inscrit dans un contexte de transformation profonde de l'action publique locale. Elle répond à des enjeux multiples : renforcement des capacités d'action, rationalisation des moyens, adaptation aux évolutions démographiques et territoriales.

Cependant, ce dispositif ne constitue ni une solution universelle ni une réponse automatique aux difficultés rencontrées par les communes. Sa pertinence dépend étroitement des caractéristiques du territoire, des objectifs poursuivis et du niveau d'adhésion des acteurs locaux.

Ce chapitre propose d'éclairer la décision en analysant les enjeux associés aux communes nouvelles, leurs limites et les conditions dans lesquelles un projet de fusion peut être pertinent.

A - Un outil de recomposition territoriale aux promesses encadrées

La création d'une commune nouvelle ne peut être comprise comme une simple évolution juridique de l'organisation territoriale. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation de l'action publique locale, marqué par une tension croissante entre proximité démocratique et exigences de gestion.

Avec plus de 34 000 communes, la France conserve un modèle communal singulier en Europe. Ce maillage dense constitue une richesse en termes de représentation et de lien avec les habitants. Il soulève toutefois, de manière de plus en plus prégnante, la question de la capacité des communes, notamment les plus petites, à répondre aux exigences contemporaines de l'action publique : complexité normative, montée en technicité des politiques publiques, contraintes budgétaires et besoins d'ingénierie.

Les tentatives de rationalisation engagées depuis les années 1970 illustrent les difficultés à faire évoluer ce modèle. L'échec relatif de la loi Marcellin n° 71-588 du 16 juillet 1971 a mis en évidence les limites d'une approche fondée sur la contrainte. Le développement de l'intercommunalité a, quant à lui, permis de mutualiser certaines compétences sans remettre en cause l'existence des communes, mais au prix d'une organisation institutionnelle plus complexe et parfois moins lisible pour les citoyens.

Le dispositif des communes nouvelles, introduit par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et renforcé en 2015, s'inscrit dans une logique différente. Il repose sur le volontariat des communes et propose une forme de recomposition territoriale à l'initiative des élus locaux. Il vise à renforcer les capacités administratives et financières des collectivités tout en préservant un ancrage territorial de proximité, notamment à travers la possibilité de maintenir des communes déléguées.

Les travaux parlementaires récents, en particulier ceux du Sénat (2023 et 2026), convergent sur un point essentiel : la commune nouvelle ne constitue pas une fin en soi. Sa pertinence ne se mesure pas à la réduction du nombre de communes, mais à sa capacité à améliorer concrètement l'efficacité de l'action publique locale.

Dans cette perspective, la commune nouvelle apparaît comme un outil intermédiaire, situé entre la fragmentation communale et l'intégration intercommunale. Elle ouvre une possibilité de recomposition territoriale, sans pour autant constituer une réponse universelle aux difficultés rencontrées par les collectivités.

B - Une décision stratégique qui dépasse le cadre juridique

Si le cadre juridique des communes nouvelles est aujourd'hui stabilisé, l'expérience des dix dernières années montre que la réussite d'un projet de fusion ne dépend pas principalement de ce cadre, mais des conditions dans lesquelles il est approprié par les acteurs locaux.

La dynamique de création des communes nouvelles s'est d'ailleurs nettement ralentie depuis le début des années 2020. Les facteurs souvent avancés (complexité des procédures, effets de seuil réglementaires, incertitudes financières) expliquent en partie cette évolution, mais ils traduisent également une réalité plus profonde : les projets les plus simples ont déjà été réalisés. Les démarches actuelles sont plus complexes, plus engageantes politiquement et souvent plus sensibles localement.

Au-delà de ces éléments, la mise en œuvre concrète des communes nouvelles révèle des tensions structurelles que le droit ne suffit pas à résoudre :

- mutualiser les moyens sans éloigner la décision des habitants ;
- rationaliser l'organisation sans uniformiser les territoires ;
- construire une identité commune sans effacer les identités locales.

Ces équilibres relèvent moins de la règle juridique que du pilotage politique et organisationnel du projet.

Les retours d'expérience montrent, à cet égard, des trajectoires contrastées. Les communes nouvelles créées principalement dans une logique d'opportunité, notamment financière, rencontrent plus fréquemment des difficultés à moyen terme : tensions sur la gouvernance, difficultés d'harmonisation, fragilités organisationnelles. À l'inverse, les projets fondés sur une réflexion stratégique approfondie (organisation des services, projet de territoire, répartition des compétences) tendent à produire des effets plus durables.

Autrement dit, la commune nouvelle ne constitue pas une solution en elle-même. Elle transforme les conditions d'exercice de l'action publique locale, en créant de nouvelles marges de manœuvre, mais aussi de nouveaux points de tension.

Dans ce contexte, la question centrale pour les élus n'est pas de savoir si la commune nouvelle est pertinente en général, mais si elle constitue, dans leur situation spécifique, une réponse adaptée aux enjeux du territoire.

Cette interrogation suppose une analyse lucide, en amont de toute décision :

- Quels sont les objectifs réellement poursuivis par la fusion ?
- Quels déséquilibres la nouvelle organisation est susceptible de révéler ou d'accentuer ?
- Quelles capacités d'organisation et de pilotage seront nécessaires pour conduire la transformation ?
- Quelle gouvernance pourra être maintenue dans la durée ?

La création d'une commune nouvelle apparaît ainsi comme un choix politique structurant. Elle engage non seulement une réorganisation institutionnelle, mais aussi une transformation des équilibres locaux, des pratiques administratives et des représentations territoriales.

C'est à ce niveau que se situe l'enjeu principal : faire de la fusion un levier de projet et non une simple opération administrative.

À retenir

- La commune nouvelle est un outil, pas une solution universelle.
- Sa pertinence dépend du territoire, des dynamiques locales et des objectifs politiques.
- La fusion répond à des enjeux de capacité d'action, de lisibilité et de mutualisation.
- Elle implique des risques (perte de proximité, tensions internes) à anticiper.
- Un projet réussi repose sur une vision partagée et contextualisée.

Chapitre II

Maîtriser le cadre juridique et les étapes d'un projet de fusion

Une fois la réflexion engagée, la mise en œuvre d'un projet de commune nouvelle suppose de maîtriser un cadre juridique précis. Celui-ci définit les conditions de création, les procédures à respecter et les effets de la fusion.

Au-delà des règles, la réussite du projet repose sur la capacité à structurer une démarche claire, progressive et sécurisée, depuis les premières délibérations jusqu'à la création effective de la collectivité.

Ce chapitre présente les principales dispositions juridiques applicables et détaille les étapes clés d'un projet de fusion, en mettant en évidence les points de vigilance pour les élus et les services.

A - Comprendre le cadre juridique pour sécuriser le projet de fusion

1. Analyse des articles pertinents du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

La création d'une commune nouvelle repose sur un socle juridique précis, inscrit dans le CGCT, notamment aux articles L.2113-1 et suivants. Ces dispositions encadrent l'ensemble du processus de fusion : conditions de création, modalités de décision des conseils municipaux, organisation institutionnelle de la commune nouvelle, ainsi que les règles relatives à la gouvernance transitoire et aux communes déléguées.

Le Code précise également les dispositions concernant la composition du conseil municipal lors de la période transitoire, le statut des maires délégués, les modalités de fonctionnement des communes déléguées ainsi que les règles financières et fiscales applicables après la fusion.

Toutefois, la maîtrise de ces dispositions ne relève pas uniquement d'un exercice juridique formel. La lecture du CGCT doit être envisagée comme un outil d'aide à la décision permettant d'articuler le cadre légal avec le projet politique porté par les élus.

En effet, si la loi fixe les principes et les garanties juridiques du dispositif, elle laisse également une marge d'adaptation importante aux collectivités. Les élus disposent ainsi d'une certaine latitude dans la définition de l'organisation institutionnelle de la commune nouvelle, notamment en matière de gouvernance locale, de rôle des communes déléguées ou encore de modalités d'harmonisation des politiques publiques.

Repère expert : les points juridiques à sécuriser dès l'amont

La création d'une commune nouvelle repose sur quelques points structurants qui doivent être clairement maîtrisés avant même l'engagement formel de la procédure :

- les conseils municipaux doivent adopter des délibérations concordantes ;
- le préfet crée la commune nouvelle par arrêté ;
- la commune nouvelle se substitue aux anciennes communes dans leurs biens, droits et obligations ;
- une organisation transitoire s'applique jusqu'au renouvellement municipal suivant ;
- les communes déléguées, lorsqu'elles sont maintenues, doivent être articulées avec la gouvernance de la nouvelle collectivité.

L'expérience montre que les difficultés ne naissent pas toujours d'une méconnaissance du droit, mais d'une mauvaise traduction des règles juridiques en choix politiques et organisationnels.

Cette capacité d'appropriation du cadre juridique constitue un facteur déterminant dans la réussite du projet. Une lecture strictement technique du droit peut conduire à sous-estimer les marges de manœuvre offertes par la loi, tandis qu'une interprétation approximative peut au contraire générer des fragilités juridiques ou des incompréhensions politiques.

L'enjeu consiste donc à transformer ce cadre juridique en un véritable outil de structuration du projet territorial.

Bonne pratique : constituer très tôt un binôme élu-DGS

Dès les premières réflexions, il est utile de désigner un élu référent et le DGS pour suivre ensemble le cadre juridique du projet.

Ce binôme doit avoir trois missions :

- sécuriser la lecture des textes applicables ;
- identifier les décisions politiques qui doivent être prises en amont ;
- traduire le droit en calendrier opérationnel : délibérations, charte, échanges avec la préfecture, information des conseils municipaux.

Cette organisation évite que le sujet juridique soit traité trop tardivement ou confié uniquement aux services, alors qu'il conditionne directement les équilibres politiques du projet.